

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COMITE CONSULTATIF PERMANENT

Une réunion de ce comité a eu lieu le mardi 22 janvier. Le Président a souhaité la bienvenue à D. Cundy qui assistera aux réunions en remplacement de J. Allaby.

Les discussions se sont concentrées sur les résultats du RESCO et la suite à donner aux décisions prises par le Comité des Finances et le Conseil.

Il a été établi que :

- l'effet de l'imposition sur l'indice des salaires, ce dernier devant faire l'objet d'un examen annuel, devrait être expliqué plus en détail;
- l'Association du Personnel s'oppose à ce que l'application du nouveau barème des traitements se fasse par étapes successives et propose de soumettre à la réunion du Comité des Finances du 28 février la date du 1er janvier 1980 pour l'entrée en vigueur;
- la même date est justifiée pour le relèvement des allocations de famille étant donné qu'il est le résultat d'un retard de cinq années dans l'ajustement;
- des réunions ont lieu pour expliquer les conditions offertes pour changer les contrats de 44 heures en contrats de 40 heures, et les membres du personnel concernés sont invités à donner une réponse;
- après la réunion du Comité des Finances, une circulaire administrative sera publiée expliquant en détail les conditions pour les départs négociés, et des mesures seront prises pour mettre en oeuvre les propositions spéciales à l'intention du personnel effectuant un travail par roulement;
- sur un certain nombre de points les négociations et les études se poursuivent;
- les travaux d'étude sur le niveau et les garanties des pensions se poursuivront. Des noms pour la composition du (des) groupe(s) de travail sont actuellement proposés au Directeur général; parmi les membres figureront des représentants de l'Association du Personnel.

Les questions concernant la non-résidence, l'allocation pour frais d'études et l'indemnité payable en cas de suppression de poste seront également rediscutées à la réunion du Comité des Finances du 28 février.

Une étude préliminaire sur la question d'une assurance contre les risques d'invalidité pour les membres de la famille des fonctionnaires a été présentée oralement. Elle est basée sur les conditions régnant en Suisse; des détails seront publiés ultérieurement. S'il est vrai qu'une telle couverture peut être obtenue initialement dans le cadre de l'actuel contrat d'assurance-maladie, il s'agit néanmoins toujours d'une obligation permanente de l'Organisation. Pour le moment des primes supplémentaires ne sont pas envisagées, toutefois les frais de l'assurance-maladie

STANDING ADVISORY COMMITTEE

A meeting of the above committee was held on Tuesday 22 January, to which the Chairman welcomed D. Cundy, replacing J. Allaby.

The discussion centred on the results of RESCO, and the follow-up of the Finance Committee and Council decisions.

It was agreed that :

- the effect of taxation on the salary index, which is to be reviewed annually, should be explained in more detail;
- the Staff Association is against the application of the new salary scale in successive steps, and proposes an effective date of 1 January 1980 for submission to the FC meeting of 28 February;
- the same date for the increase in family allowances is justified on the grounds that it is due to a 5-year time lag in adjustment;
- meetings will take place to explain the terms upon which a change from 44 hour to 40 hour contracts are offered, and the personnel concerned will be invited to reply;
- after the FC meeting an Administrative Circular will be published explaining in detail the terms of negotiated departures, and steps will be taken to implement the specific proposals for shiftworkers;
- negotiations and further studies continue on a number of issues;
- work will continue on the study of pension levels and guarantees. The Director-General is receiving nominations for the working group(s) and representatives of the Staff Association will be included in the membership.

The question of non-residence, education grants and suppression of post indemnities will also be discussed again at the Finance Committee on 28 February.

A preliminary study covering the question of invalidity cover for dependants of staff members was presented orally. It was based on conditions prevailing in Switzerland, and details will be published at a later date. Initially such cover could be provided within the present health insurance contract, but the permanent obligation remains with the Organization. No additional premiums are foreseen at present, however health insurance costs continue to increase generally, and it is always in the interests of the personnel, as contributors to the insurance scheme, to inform themselves on the medical and ancillary facilities available and their comparative costs. The Austria office has statistical information available on these.

The Standing Advisory Committee was invited to comment on the report made by members of a working group on the possible advantages and disadvantages of CERN becoming a member of the

continuent à augmenter en général, et il est toujours dans l'intérêt des membres du personnel, qui cotisent à l'assurance, de s'informer des services médicaux et auxiliaires offerts et de leurs coûts comparatifs. A ce sujet, des informations statistiques sont disponibles dans le bureau de l'Austria.

Le Comité Consultatif Permanent a été invité à se prononcer sur le rapport d'un groupe de travail sur les avantages et désavantages possibles d'une adhésion éventuelle du CERN aux Organisations Coordonnées. A première vue, les représentants de l'Association du Personnel ont jugé que les conditions financières et sociales étaient meilleures mais ils demandent aux Directeurs généraux d'évaluer plus précisément les conséquences des désavantages mis en évidence dans le rapport du groupe de travail. Entretemps, ils ont établi des contacts avec leurs collègues dans les autres organisations, relations qu'ils ont l'intention de développer.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 9 janvier à Bourg-en-Bresse avec les Inspecteurs du Travail suisse et français ainsi que des représentants des syndicats. Une réunion d'information aura lieu vers la fin du mois de mai à l'Inspection Suisse du Travail.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 19 février 1980.

Coordinated Organizations. At first sight the representatives of the Staff Association felt that the employment and financial conditions of the Coordinated Organizations were better, but they requested the Directors-General to make a more detailed study of the implications of the disadvantages noted in the working group's report. Meanwhile they are in contact with their colleagues in the other Organizations and will develop their relationship with them.

A preparatory meeting with Swiss and French work inspectors and trade union representatives had been held in Bourg-en-Bresse on 9 January, and an information meeting will be held at the Inspection Suisse du Travail towards the end of May.

The next meeting of the Committee will be held on February 19, 1980.

ASSURANCE-MALADIE "AUSTRIA"

- Le taux de cotisation à l'assurance-maladie de 6,89 % du salaire de base, réparti en 2,24 % par les membres du personnel, et 4,15 % (+ 0,5 % pour le risque professionnel) à la charge de l'Organisation, restera inchangé en 1980.

- La prime mensuelle payable par tout assuré cotisant selon la Référence II de la Convention (attachés partiellement ou non rémunérés, apprentis, ascendants à la charge de l'assuré) a été portée, selon le traitement de base moyen pondéré en 1980, à

Fr.s. 267.-

Pour les personnes ayant choisi la couverture réduite, selon l'Annexe II de la Convention, la prime sera de 50 % de Fr.s. 267.-, soit

Fr.s. 133.-

- Les prestations pour 1980 ont été majorées selon le traitement de base moyen pondéré. Vous pouvez obtenir les nouvelles feuilles de prestations auprès de votre secrétariat de division.

- Pour plus de détails, veuillez vous adresser à M. Seilern, téléphone 2730, représentant de la Compagnie "Austria".

- Un prospectus sur le plan d'assurance-maladie "Intras" pour les personnes qui quittent le CERN mais qui restent en Suisse ou dans la zone frontalière française est également disponible auprès du représentant "Austria".

Division du Personnel

"AUSTRIA" HEALTH INSURANCE

- Contributions to the health insurance scheme in 1980 will remain at 6.89 % of basic salaries, divided into 2.24 % paid by members of the personnel, and 4.15 % (+ 0.5 % for professional risks) paid by the Organization.

- The monthly premium for persons contributing in accordance with Reference II of the Convention (partly-paid or unpaid associates, apprentices, dependant parents of the insured person) has been increased in proportion to the weighted average salary in 1980 to :

SF 267.-

For persons who have chosen reduced coverage, in accordance with Annex II of the Convention, the premium will be 50 % of SF 267.- =

SF 133.-

- Benefit maxima for 1980 have been increased in proportion to the weighted average salary. Sheets giving details of the new benefits are available at your divisional secretariat.

Further information may be obtained from Mr. Seilern, telephone 2730, the "Austria" representative.

A leaflet about the "Intras" Health Insurance scheme, for insured persons leaving CERN but remaining in Switzerland or in the "frontalier" area of France, is also available from the "Austria" representative.

Personnel Division

STATIONNEMENT DES VEHICULES : DISPOSITIONS ET REGLEMENTATIONS

Si vous conduisez un véhicule CERN et si vous y stationnez, vous devriez connaître les dispositions et réglementations suivantes publiées pour la première fois en juin 1977.

1. Les restrictions de stationnement sont clairement indiquées par des panneaux. Dans le cas où le stationnement constitue un danger grave pour la sécurité, ces zones sont dites "tow away" et repérées par des panneaux correspondants. Dans les zones "tow away" les véhicules peuvent être enlevés sans préavis.

2. Pour des livraisons, chargements ou déchargements, les véhicules peuvent s'arrêter dans des zones de stationnement interdit, même s'il s'agit d'une zone "tow away", à condition de ne pas constituer un danger pour la circulation et de ne pas empêcher l'accès aux bâtiments. Pendant la durée de l'opération, les "feux de détresse" ou, si le véhicule n'en est pas équipé, un clignotant de direction, doivent fonctionner. Les conducteurs doivent être prêts à déplacer leurs véhicules au moindre avis.

3. Les parkings "visiteurs" sont réservés pour une durée inférieure à une journée aux véhicules dont les conducteurs ne travaillent pas dans la zone concernée.

4. Les présentes dispositions et réglementations s'appliquent aux véhicules CERN et aux véhicules privés; aucun privilège n'est accordé aux voitures CERN.

5. Le Service de Sécurité du Site chargé de faire respecter la réglementation a tout pouvoir pour faire enlever les véhicules stationnant dans des zones signalées "tow away".

6. En cas de première infraction aux règles de circulation ou de stationnement (en dehors des zones "tow away") le conducteur du véhicule recevra un avertissement du Service de Sécurité du Site. En cas de récidive dans une période de 3 mois, le chef de la division à laquelle appartient de détenteur incriminé sera informé et prié de prendre les mesures nécessaires.

Division HS

VISAS POUR VOYAGES OFFICIELS

Les membres du personnel sont priés de bien vouloir prendre note du fait que l'agence de voyages officielle "Wagons-Lits Tourisme" précédemment dénommée "Wagons-Lits/Cook" est dès maintenant responsable de l'obtention des visas officiels (Etats-Unis, pays de l'Europe de l'Est, etc.). La seule exception concerne les visas pour les voyages officiels en Russie, lesquels peuvent être obtenus par l'intermédiaire du Bureau Installation (Tél. 3962).

N'attendez pas le dernier moment pour soumettre votre demande. Les demandes de visas pour les Etats-Unis nécessitent normalement un délai d'environ cinq jours ouvrables; celles pour les pays de l'Europe de l'Est peuvent nécessiter un délai allant jusqu'à dix jours ouvrables.

Division du Personnel / Tél. 3962

PARKING ARRANGEMENTS AND REGULATIONS

If you drive and park at CERN you should know about the following arrangements and regulations which were first published in June 1977.

1. Parking restrictions are indicated clearly by signposting. Where parked cars would constitute a serious safety hazard, the areas in question are declared tow-away areas and marked as such.

2. For loading and unloading, vehicles may stop briefly in places in which parking is prohibited, including tow-away areas, as long as they do not create a dangerous obstruction to traffic or access. Drivers must be ready to remove their vehicles at very short notice. To indicate that a vehicle is being loaded or unloaded, the emergency flashers (if installed) or the turn sign (if there are no emergency flashers) must be turned on.

3. Visitors' parking places are reserved for vehicles driven by people who do not work in adjoining buildings for most of the day.

4. CERN vehicles and private cars are treated equally in all matters concerning parking and traffic. There are no privileges for CERN cars.

5. The Site Security Service is empowered to arrange for the removal of vehicles parked illegally in areas signposted as tow-away areas.

6. In cases of traffic offences or illegal parking (other than in tow away areas), a warning is issued by the Site Security Service after the first offence. If there is a second transgression of the rules within three months of the first, the Division Leader of the driver of the vehicle is asked to take action.

HS Division

VISAS FOR OFFICIAL JOURNEYS

Members of the personnel are asked to note that the official travel agency, Wagons-Lits Tourisme (previously known as Wagons-Lits/Cook) is now responsible for obtaining any visas required for official journeys (to USA, East European countries, etc.). The only exception applies to official journeys to Russia, which are obtained through the Installation Office (Tel. 3962).

Please submit your application in good time before your journey is due to start. Straightforward requests for visas to the United States take up to five working days; those to East European countries require up to ten working days.

Personnel Division / Tel. 3962

CAISSE D'ASSURANCES - Note d'information

Depuis la réunion plénière qui s'est tenue le 21 novembre 1979, le Comité de Gestion s'est réuni trois fois, en séances ordinaires, au cours desquelles il a : - traité les affaires courantes telles que valeurs de transfert, nouvelles pensions et investissements; - décidé, en novembre 1979, de demander au Directeur général l'autorisation de recommander au Comité des Finances un ajustement de 6,9 % des pensions au 1er janvier 1980. Cette demande a été couronnée de succès et mise en vigueur à la date précitée; - pris une décision, après consultation de l'actuaire-conseil de la Caisse, intéressant particulièrement les membres du personnel qui, durant une certaine période de leur carrière au CERN, ont cotisé à la Caisse de Pensions sur un salaire partiel (horaire différent). Cette décision a pour but de permettre aux personnes qui le désirent de compléter leur période d'affiliation. Le coût d'une telle opération est calculé sur la base d'un rachat de la période considérée, multipliée par la fraction manquante, et ceci adapté à chaque cas. Pour toute information complémentaire, les personnes intéressées peuvent contacter l'Administration de la Caisse, par écrit de préférence (Bât.4.3.020).

T. Ball / Président

STAFF INSURANCE SCHEME - Information Notice

Since the plenary meeting held on 21 November 1979, the Management Board of the Staff Insurance Scheme has held three ordinary meetings at which was handled such routine business as cases of transfer values to and from the Scheme, new pensions and investment affairs.

The Board decided in November to ask the Director-General for authorization to submit an application to Finance Committee for a 6.9 % adjustment as from 1 January 1980 of pensions awarded by that date. The application was successful, and the adjustment has been put into effect.

One decision of the Board which was taken after the Board had sought the opinion of its consulting actuary, is of particular interest to staff who at some time in their CERN career have paid contributions to the Pension Fund on a part-time salary, and allows the completion of fractionally incomplete membership periods. The cost is calculated by a simple proportion sum, being the cost of buying-in the whole of a given period times the missing fraction thereof in each particular case. For further details, members interested are advised to contact the Administration of the Scheme, Building 4-3-020, preferably in writing.

T. Ball / Chairman

SEMINARS SEMINAIRES

MONDAY 4 FEBRUARY

BEBC USERS' GROUP MEETING

at 13.45 hrs - Council Chamber

1. Status Reports : SPSC, SPS, BEBC, Beams, EMI, IPF.
2. Status Report on the TST Experiment WA24.
3. Report on Neutrino Beam Users activities.
4. Report on the January "Neutrino and Muon Workshop" at FNAL.

EP SEMINAR

at 17.00 hrs - Auditorium

"Recent results from the Fermilab 15' Bubble Chamber"

by C. Baltay / Columbia Univ. and CERN

TUESDAY 5 FEBRUARY

PRESENTATION TECHNIQUE

de 9h30 à 11h30 - Salle 2-005, Bât.13
(D2 plan CERN Meyrin)

PFAFF-SILBERBLAU (D) propose un exposé sur les VERINS (type vis sans fin) : présentation de la maison, des usines et du programme de production,

les vérins vis sans fin, renseignements techniques et dimensionnels pour installations types, schémas divers, discussion.

Langues : Allemand; questions en anglais, et français possibles

Renseignements : M. Diraison / FI / 4585

WEDNESDAY 6 FEBRUARY

SPS EXPERIMENTS COMMITTEE

- at 9.00 hrs - Auditorium

Open Session

=====

1. Introductory Remarks, by L. Van Hove.
2. Status Report on the SPS pp Collider (G. Brianti).
3. Status Report on NA 3 (Hadronic Production of Muons; P. Charpentier).

- at 11.15 hrs - Sixth Floor Conference Room (Administration Building)

Closed Session

=====